



Peut on dire qu'il y a abus sur personne agée a vous de me répondre

Par **SCORPION02**, le 19/03/2008 à 22:48

AI MA MERE QUI EST AGÉE DE 81 ANS ATTEINTE DE MALADIE D'ALZHEIMER DEPUIS 03-2007 MON FRÈRE A EFFECTUÉ DES PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE SUR SON NOM EN CAS DE DÉCÈS DE MA MÈRE AVEC LUI ET À DÉFAUT SA FILLE COMME BÉNÉFICIAIRE 2 MOIS AVANT DE LA FAIRE RECONNAÎTRE MALADE PAR DES MÉDECINS ET MOI LE 2ÈME FILS N'ÉTAIT PAS AU COURANT IL M'A DEMANDÉ DE LA METTRE SOUS TUTELLE J'ÉTAIS D'ACCORD MAIS JE DÉCOUVRE QU'AU DÉCÈS DE MON PÈRE IL Y A 10 ANS MA MÈRE POSSÉDAIS ENVIRON 160.000€ ET CE JOUR IL NE RESTE PLUS QUE 15000€ AVEC LE JUGE DES TUTELLES .

MA BELLE SOEUR A ORGANISÉ SA SOLITUDE EN ÉVINÇANT UNE RELATION DE MA MÈRE PUIS MOI-MÊME.

MA MÈRE A RENCONTRE UN AMI MON FRÈRE A PRIS PEUR ET CELUI-CI A DÉPOSER PLAINTÉ POUR SEQUESTRATION ILS FURENT CONVOQUÉS À LA GENDARMERIE SON AMI ET MA MÈRE (SON AMI EST ÂGÉ DE 83 ANS) LA PLAINTÉ FUT SUIVIE DE NON LIEU. PUIS ILS ONT DÉPOSÉS PLAINTÉ AUSSI À L'ENCONTRE DE UNE RELATION DE MA MÈRE NON LIEU.

J'AI BIEN PEUR QUE DEPUIS LE DÉCÈS DE MON PÈRE IL Y A 10 ANS QUE DES CHOSES SE SONT FAITES À MON INSU.

JE SAIS QU'ILS SONT ALLÉS AUSSI CHEZ UN NOTAIRE QUOI FAIRE?

QUESTION QUE PUIS FAIRE?

QUELLE PISTE ME CONSEILLEZ-VOUS?